



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Commande publique

SOUS DOMAINE :
Marchés publics

OBJET :
**Création d'un skate-
park – Autorisation
de signature du
marché**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCATION CM
EN DATE DU
27/01/2023

AFFICHAGE EN DATE
DU 27/01/2023

N°2023/03

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 2 février 2023.
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, Mme PEROZENI Denise, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, Mme AZEVEDO Murielle, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme DONAT Laura, M. GUIJARRO Tristan, M. MAUGARD Martial, M. POCIELLO Jacques, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. FOURMONY Joann.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
M. COMBES Romain, procuration à Mme BONHOMME Mireille.
M. ROQUES Alain, procuration à Mme TIXIER Sandrine.
M. BORSNAK Philippe, procuration à Mme MEILLIERE Peggy.
Mme ALVAREZ Nathalie, procuration à Mme GONNOT Betty.
Mme BOUCAUX Gaëlle, procuration à M. DELFOUR Grégory.
M. BENAVENT Jean-Manuel, procuration à M. POCIELLO Jacques.

Rapporteur : M. BERTO

M. BERTO rappelle aux membres du Conseil le projet d'aménagement du complexe sportif avec la création d'une aire de jeux, d'un terrain multisports, d'un terrain de tennis supplémentaire et la création d'un skate-park.

M. BERTO indique aux membres de l'Assemblée qu'un appel public à concurrence selon une procédure adaptée a été lancé pour l'attribution du marché de travaux construction du skate-park. Deux candidats ont remis une offre.

L'analyse des offres, après négociation, effectuée par le bureau d'études GAXIEU, a mis en évidence, selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 199 979.35 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Valide le choix de l'entreprise COLAS pour la construction d'un skate-park.
Mandate Monsieur le Maire pour assurer la mise en œuvre et la formalisation des procédures relatives à la signature et l'exécution de ce marché.
Autorise Monsieur le maire à signer le marché avec l'entreprise.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Martial MAUGARD



Le Maire,

Grégory DELFOUR

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

ID : 011-211101167-20230202-2023_03-DE

